

BORDEREAU DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.121-21 et suivants du Code de la consommation, vous avez le droit de vous rétracter sans donner de motif. Pour ce, vous disposez d'un délai de 14 jours* pour exercer votre droit de rétractation. Le droit de rétractation s'applique pour toute souscription à un abonnement ou une option, à distance ou hors établissement. Il ne pourra pas s'appliquer en cas de souscription auprès d'un point de vente partenaire, dans les foires ou salons.

Déposer votre demande de rétractation

Retournez ce formulaire complété et signé au service client Ulys :

- par e-mail : service.client@ulyes.com
- ou par courrier : service client Ulys - CS 30 531 - 13 558 Saint-Martin-de-Crau Cedex

Retour de votre colis

Retournez le(les) badge(s) et ses composants dans leur emballage d'origine par courrier au service client Ulys - CS 30 531 - 13 558 Saint-Martin-de-Crau Cedex. Vous avez 14 jours pour nous le retourner à compter de la date de votre rétractation.

Si vous ne l'avez pas encore reçu et pour ne pas payer de frais de retour, refusez-le lors de la livraison à votre domicile.

Notez que votre droit de rétractation ne peut être exercé si vous avez déjà utilisé ou endommagé le(les) badge(s).

Remboursement

En cas de rétractation et après réception auprès de nos services du(des) badge(s) retourné(s), vous serez remboursé des paiements reçus, y compris les frais de livraison, dans la limite du tarif standard.

Votre droit de rétractation s'exerce sans pénalité, à l'exception des frais de retour qui demeurent à votre charge.

Autre abonnement Ulys

En plus de votre abonnement Ulys télépéage, vous avez souscrit à un abonnement Ulys Electric et vous souhaitez aussi vous rétracter pensez à renvoyer le bordereau de rétractation correspondant, disponible par le lien suivant : https://docs.vinci-autoroutes.com/public/bordereau_retractation_Ulys_Electric

**Le délai de rétractation court à compter de la conclusion du contrat. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.*

BORDEREAU DE RÉTRACTATION

Numéro Client :
Date de la souscription :

Je soussigné(e) :
Domicilié(e) à :
Adresse :
Code postal :
Ville :

déclare renoncer à la demande de souscription que j'avais réalisée au contrat d'abonnement au télépéage.

Le

Signature